



Bretagne Vivante
seprnb

186 rue Anatole France
37 63121
29231 Brest cedex 3
tél. 02 98 49 07 18
fax 02 98 49 95 80

www.bretagne-vivante.org



COLLINES NORMANDES

LIFE+ « Conservation de la moule perlière d'eau douce du Massif armoricain »

Action E1/E2. Rencontre à Rennes le 15/11/2010

Présents :

Bretagne Vivante : Marie Capoulade, Laurent Duperrin, Pierre-Yves Pasco
CATER Basse-Normandie : Hélène Lucas
Conseil général des Côtes d'Armor : Olivier Le Bihan
Conseil général de la Manche : Blaise Micard
Conseil général du Morbihan (cellule ASTER) : Arnaud Cholet
CPIE des Collines normandes : Benjamin Potel, Aurore Duval
DREAL Basse-Normandie : Thomas Biéro, Denis Rungette
DREAL Bretagne : Luc Morvan
FDAAPPMA 22 : Hubert Catroux
FDAAPPMA 29 : Hervé Lasseau, Jean-Louis Ollivier
INRA Rennes : Guillaume Evanno
ONEMA Délégation interrégionale Bretagne, Pays de la Loire : Nathalie Hamel
Parc naturel régional Normandie-Maine : Benjamin Beaufiles
Région Bretagne : Tiphaine Delavallade
Syndicat de la vallée du Blavet : Marie Clément, Yves Merle
Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne : Romuald Genoël, Loïc Rostagnat

Excusés :

Agence de l'eau Loire-Bretagne
Agence de l'eau Loire-Bretagne délégation Anjou-Maine
Agence de l'eau Loire-Bretagne délégation Armor-Finistère
Agence de l'eau Seine-Normandie
Agence de l'eau Seine-Normandie délégation des bocages normands : Thierry Lefèvre
Chambre régionale d'agriculture de Basse-Normandie
Communauté de commune de Callac-Argoat : Pascal Bourdon
Conseil général de l'Orne
Conseil général du Finistère : Jacques Citoleux
DDT de l'Orne
DDTM de la Manche
DDTM des Côtes d'Armor
DDTM du Finistère : Youenn Le Calonnec
DDTM du Morbihan
Délégation interrégionale Nord-Ouest
EPAGA - SAGE Aulne
FDAAPPMA 50
FDAAPPMA 56 : Anne-Laure Caudal
FDAAPPMA 61
Gilbert Cochet
Maison de l'agriculture de Rennes
MEEDDM
ONEMA Service départemental de l'Orne
ONEMA Service départemental de la Manche
ONEMA Service départemental des Côtes d'Armor
ONEMA Service départemental du Finistère
ONEMA Service départemental du Morbihan
Parc naturel régional d'Armorique : Jérémie Bourdoulous
Pontivy Communauté
Région Basse-Normandie : Sandrine Lecointe
Syndicat du Scorff : Jean Manelphe
Syndicat Intercommunal d'aménagement en eau potable du Houlme
Syndicat Intercommunal de restauration des rivières de la Haute Rouvre
Syndicat mixte de Kerné-Uhel
Syndicat mixte du SAGE Blavet



Association reconnue d'utilité
publique, agréée au titre de la
protection de la nature.

Membre fondateur
de Réserves naturelles de France
et France Nature Environnement.



La rencontre, effectuée dans les locaux de la DREAL Bretagne a pour but de lancer « officiellement » le programme LIFE et présenter les actions en cours et à venir. Un temps de présentation du programme LIFE est réalisé à travers un diaporama (joint à ce compte-rendu) et suivi d'un temps de questions-réponses.

Proposé par Bretagne Vivante - SEPNB, en partenariat avec la Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique et le CPIE Collines normandes, un projet LIFE+ a été accepté par la Commission européenne. Son but est de contribuer à la conservation des populations de moule perlière (ou « mulette ») du Massif armoricain. Six sites en zone Natura 2000 sont concernés et connus pour abriter les principales populations de mulette de ce secteur géographique (3 sites en Bretagne et 3 en Basse-Normandie). Ces populations ne comptent plus que de 59 à 964 individus selon les sites et sont vouées à disparaître dans les années qui viennent si rien n'est entrepris pour faire face aux menaces qui pèsent sur l'espèce. D'un montant global d'environ 2,5 millions d'euros, le projet a démarré le 1er septembre 2010 jusqu'au 31 août 2016.

Deux bénéficiaires associés se joignent à Bretagne Vivante : le CPIE Collines normandes, relais pour les actions de terrain et de communication en Basse-Normandie, et la Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour assurer la conservation ex-situ des moules perlières. En Basse-Normandie, le soutien en terme de moyens humains nous permet d'assurer la bonne mise en œuvre des actions dans la région : le Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne (pour le site de l'Airou) et le Parc naturel régional Normandie-Maine (pour le site du Sarthon).

L'objectif majeur du projet LIFE+ sera de maintenir et améliorer les effectifs par la réalisation d'une station d'élevage, action phare du projet qui permettra de disposer d'individus de différentes classes d'âge dans le but de prévenir leur disparition du milieu naturel. Tout au long du projet, la qualité de l'habitat sera mesurée afin d'optimiser le renforcement des populations pour qu'à terme, une meilleure compréhension, une meilleure gestion et un meilleur contrôle des populations sauvages soient possibles. La station d'élevage des moules perlière se situera ainsi au niveau de la pisciculture de la Fédération de pêche du Finistère, à Brasparts.

Les acteurs et gestionnaires des cours d'eau seront des alliés indispensables accompagnés dans leurs démarches de « re-naturation » des rivières et d'amélioration de la qualité de l'habitat tandis que des inventaires complémentaires seront menées et des contraintes réglementaires mises en place (arrêtés de protection de biotope, réglementation des périodes et des zones de pêche) pour protéger l'habitat, les mulettes et les poissons-hôtes.

Au-delà de l'aspect lié à la conservation de cette espèce à très fort intérêt patrimonial, le projet compte aussi intervenir sur des aspects pédagogiques auprès du grand public, d'élus et de professionnels : visites de sites, réalisation d'un film sur le projet, édition de documents de sensibilisation et de communication, etc. La fédération des acteurs et du grand public autour de la restauration de l'habitat permettra de donner toutes les chances à la mulette de retrouver la qualité des cours d'eau d'autrefois.

La mulette mérite aujourd'hui toute notre attention en tant qu'espèce menacée mais aussi en tant qu'espèce indicatrice de la qualité des cours d'eau. Son maintien et son expansion sur nos cours d'eau seraient la preuve que nous disposerions d'eaux d'excellente qualité, enjeu majeur en Bretagne et Basse-Normandie où même la qualité de certaines eaux que nous buvons ne suffit pas à garantir la survie de l'espèce.

Comment travailler avec le monde agricole ?

La question est soulevée, par la FDAAPPMA 22, sur les actions concrètes et les moyens à mettre en œuvre pour solliciter la participation des agriculteurs ou des éleveurs en Bretagne. C'est en effet sur la base de leur volontariat que nous comptons nous adresser à eux. Déjà stigmatisés et sollicités de toute part, il faut aussi qu'ils y trouvent leur compte. Il est bien convenu qu'il faut travailler avec les expériences et compétences de chacun des opérateurs Natura 2000 qui connaissent bien mieux le contexte que nous.

Il convient de préciser qu'un volet diagnostic-formation a été prévu au programme LIFE mais uniquement en Basse-Normandie, où la demande était forte afin de pouvoir tenter d'intervenir hors périmètre Natura 2000, action qui a été acceptée par la Commission européenne. Nous comptons tout de même toucher ce type de public à travers différents outils de communication sur les deux régions.

Hors discussion : Une réflexion est actuellement en cours à Bretagne Vivante pour pouvoir commencer un travail de diagnostic-formation auprès de ce type d'acteurs. Les quelques exploitations concernées (surtout sur le Loc'h et le Bonne Chère) pourraient être facilement listées et intégrées à un futur projet de l'association. Dans le cadre de la mise en place de la future PAC et notamment le label HVE (Haute valeur environnementale), des pistes sont aussi à creuser, mais pas avant 2013.

Volet élevage et réintroduction

Concernant le volet élevage, les saumons et les truites farios utilisés pour la phase de vie enkystée des mulettes, ne seront pas relâchés dans les cours d'eau (sauf pour l'Elez où le programme va permettre de renforcer et la population de truites et la populations de mulettes). Les saumons utilisés pour le programme LIFE seront ceux que la pisciculture élève déjà dans le cadre du soutien des populations de l'Aulne. Une fois les mulettes détachées, ils serviront aux mêmes objectifs sur le bassin versant de l'Aulne.

Suivi et contrôle de la qualité du milieu

Au niveau du contrôle et du suivi de la qualité du milieu, Guillaume Evanno rappelle qu'il est judicieux de profiter de cette action pour aller prospecter des sites favorables à la réintroduction de la mulette (dans le même bassin-versant) et ne pas rester fixé sur le site où vivent actuellement les individus. Le problème est bien de rester en zone Natura 2000 dans le cadre de ces prospections...

Les Fédérations de pêche des Côtes d'Armor, du Morbihan, de la Manche et de l'Orne ainsi que les délégations départementales de l'ONEMA sont à solliciter de manière officielle au plus vite pour la réalisation des pêches électriques en 2011. Un protocole de pêche électrique dans le cadre du LIFE sera à leur fournir rapidement. De même, la réalisation en 2011 des IBGN sur les sites (notamment les sites bretons), doit leur être proposée afin de pouvoir trouver un autre prestataire si leur calendrier ne permet pas de réaliser cet indice.

Études génétiques, plan national d'action et inventaires à large échelle

Juergen Geist, un scientifique allemand, va se déplacer sur les sites du programme en 2011 afin de réaliser des prélèvements d'hémolymphe (sang) sur les mulettes pour des analyses génétiques (qu'il mène déjà sur la plupart des populations européennes). En dehors du programme LIFE, il est ainsi possible de le solliciter pour profiter de son voyage en France afin d'effectuer des prélèvements sur les autres populations en Bretagne (et en Basse-Normandie) qui sont moins bien portantes. Cela permet de rebondir sur le lancement prochain (2011 ?) du Plan national d'action pour les Náyades de France (*M. margaritifera* et *M. auricularia*), qui sera décliné ensuite par région. Des actions sont à prévoir dans le cadre de ce plan et notamment, peut être des fonds complémentaires pour quelques analyses génétiques et surtout un nouvel état des lieux des populations de mulettes sur les deux régions (Bretagne et Basse-Normandie).

Restauration de la qualité du milieu et rencontres par site

Le Bonne Chère a pu être intégré au CRE « qualité du milieu » qui sera lancé en 2011 par le Syndicat de la Vallée du Blavet. Ces aspects locaux seront examinés plus en profondeur aux cours des réunions de sites qui auront lieu en décembre en Bretagne et qui sont à planifier pour le début de l'année 2011 en Basse-Normandie.

Une communication novatrice

Dans ce type de programme, il est essentiel de disposer d'outils de communication adaptés, connus et reconnus. Un plan de communication est en cours d'élaboration à Bretagne Vivante et un premier communiqué de presse a permis déjà d'avoir quelques retours en matière de médias locaux et régionaux (papiers et radio). Un communiqué de presse adapté à la Basse-Normandie doit prochainement être lancé. Denis Rungette nous invite à nous lancer dans une communication novatrice : ne pas hésiter à solliciter les médias télévisuels, envisager un parrain du programme... Les retours récents de la part des journalistes sont pour le moment très positifs (*contacter Arte*).

A suivre...

Le même type de rencontre sera effectué l'année prochaine sous forme plus officielle d'un « comité de suivi » du projet afin de faire le bilan de l'année écoulée et de présenter les actions des mois qui suivront.